

Coup de Projecteur

N° 67

L'engagement du Conseil départemental
pour la vie associative et citoyenne

Bimestriel - Janvier 2019

UNE ANNÉE D'ENGAGEMENT



Plus encore que par le passé, cette année 2020 sera, pour toutes et tous, synonyme de grands défis à relever. Face aux enjeux sociaux et aux urgences environnementales, je suis convaincu que les acteurs de terrain, au premier titre desquels les associations, sont des maillons essentiels pour construire des réponses adaptées et pertinentes.

C'est pourquoi, malgré les contraintes inédites que l'État impose aux Départements, j'entends continuer de soutenir la vie associative de notre territoire. Avec plusieurs dispositifs de subvention, des aides matérielles, une offre de formation pour les bénévoles, un accompagnement local au plus près des besoins, le Département permet, chaque année, à plus de 3000 associations de concrétiser leurs projets.

Dans un tout autre domaine, ce début d'année sera également marqué par le renouvellement du bulletin « Coup de projecteur », que vous avez entre les mains. Après 13 ans de vie, il fait peau neuve en changeant de nom, de format et de ligne éditoriale. Toutefois, il continuera d'incarner notre engagement en faveur du monde associatif. Rendez-vous en mars pour découvrir la nouvelle formule.

Enfin, je souhaite vous adresser tous mes vœux de bonheur et de réussite pour cette année 2020.

Christian Favier

Président du Conseil départemental
du Val-de-Marne

RENDEZ-VOUS

Matinales Proj'aide :
le compte engagement citoyen p.4

L'AGENDA DE PROJ'AIDE

Des formations gratuites pour les associations val-de-marnaises.

Elles ont lieu au 121 avenue du Général de Gaulle à Créteil. Pour y participer, il est impératif de s'inscrire au préalable auprès de Proj'aide en précisant les coordonnées de l'association et du participant à la formation.

Deux membres par association et par formation sont acceptés !

Les inscriptions s'ouvrent 6 semaines avant la date de la formation.

Inscriptions : Par téléphone au 01 49 56 85 37

Par courriel à projaide@valdemarne.fr

Sur le site Internet <http://projaide.valdemarne.fr/inscriptions-aux-formations>

JANVIER

- Judi 9 janvier 2020 (9h30-17h)**
La comptabilité associative en partie simple
- Samedi 11 janvier 2020 (9h30-12h30)**
Créer une association
- Mardi 14 janvier 2020 (9h30-17h)**
Construire un projet de solidarité internationale 1^{ère} partie
- Mercredi 15 janvier 2020 (18h-21h)**
Etablir un budget prévisionnel
- Mardi 21 janvier 2020 (9h30-17h)**
Construire un projet de solidarité internationale 2^e partie
- Mercredi 22 janvier 2020 (18h-21h)**
Créer une association
- Samedi 25 janvier 2020 (9h30-12h30)**
Animer une réunion
- Mardi 28 janvier 2020 (9h30-17h)**
Organiser un événement

FÉVRIER

- Mardi 4 février 2020 (9h30-17h)**
Communiquer sur les réseaux sociaux : une opportunité pour votre association
- Judi 6 février 2020 (9h30-17h)**
Construire un projet avec méthodologie
- Judi 6 février 2020 (18h-21h)**
Créer une association
- Lundi 10 février 2020 (14h-17h)**
Présenter efficacement un projet à l'oral
- Mercredi 26 février 2020 (9h30-17h)**
Animer une équipe de bénévoles
- Judi 27 février 2020 (9h30-17h)**
Organiser une recherche de financements publics et privés
- Vendredi 28 février 2020 (9h30-17h)**
Anticiper et évaluer les situations conflictuelles

- vie pratique
- communication
- gestion financière
- formations en partenariat
- ressources humaines



Atelier de la citoyenneté

Vendredi 22 novembre, vous étiez 14 à participer au premier « Atelier de la citoyenneté ». Le sujet du jour : comment (r)éveiller les envies d'agir autour de soi ?

Vous avez réfléchi autour de quatre idées fortes : susciter le déclic, proposer un cadre accueillant, adapter sa posture et pratiquer l'inclusion.

ZOOM SUR...

Les collectifs associatifs

Des aspirations citoyennes et associatives de plus en plus coopératives et collaboratives pour multiplier son impact sur le territoire !

Parallèlement à une désaffection du champ de l'engagement traditionnel, à rebours d'un individualisme frileux, de comportements consuméristes, se multiplient des initiatives pour inventer, expérimenter et diffuser, ici et maintenant, des solutions concrètes aux problèmes d'aujourd'hui tout en s'efforçant de relever les défis de demain.

Initiatives locales, collectifs, mouvements citoyens ... partout, sur le territoire, émergent des projets, qu'ils soient le fait d'individus souhaitant saisir l'opportunité d'agir ensemble, ou d'associations, créant des ponts entre elles dans une logique collaborative, pour porter plus haut leur parole et leurs valeurs.

Cette dynamique de coopération est inédite: faire corps ensemble, se réunir entre citoyens et citoyennes, entre mouvements ou associations... tout en gardant son identité ; être unis, tout en préservant diversité et spécificité. Ces mouvements citoyens donnent corps à des initiatives solidaires, éco-responsables et de partage.

Cette émergence de collectifs associatifs est-elle le signe d'une transformation de fond, le creuset d'une nouvelle façon

d'être et d'agir ensemble ? Les associations, dites traditionnelles, sont-elles le symbole d'un fonctionnement au cadre trop rigide, ne laissant que peu de place aux initiatives singulières ? Ne sont-elles pas, elles aussi, de plus en plus, ouvertes à des changements de gouvernance ou à des fonctionnements coopératifs ?

Cette évolution interroge en même temps qu'elle donne du souffle à un engagement citoyen tourné vers une action qui s'inscrit dans un « ici et maintenant » à la recherche de solutions concrètes aux problèmes d'aujourd'hui tout en s'efforçant de relever les défis de demain.

Dans le Val-de-Marne, le collectif la Cabane des associations à Créteil regroupe des structures (associations, ONG ou autres) qui agissent dans le champ de la solidarité internationale afin de pouvoir mutualiser leurs moyens humains, financiers et matériels mais aussi pour partager les savoir-faire et savoir-être des différents membres.

Le collectif 94 ça chauffe ! a organisé un festival d'actions fin 2019 pour mobiliser contre le réchauffement climatique : tour à vélo qui s'est terminé à l'événement

ASTUCE

Vous pouvez organiser jusqu'à 6 événements par an par association sans que les recettes de ces événements (fêtes, vide-greniers, concerts, spectacles ou autre événement de soutien...) soient soumises à la TVA.

« Citoyens, citoyennes, osez l'engagement bénévole » organisé par le Département le 28 septembre dernier, conférences, projections et autres animations autour du développement durable.

D'autres collectifs ont vu le jour à l'échelle nationale, comme Alternatiba, qui agit pour promouvoir les initiatives concrètes en faveur d'une société durable et qui est animé sur le territoire val-de-marnais par des antennes à Vitry et à Alfortville.

Aussi, une dizaine d'associations du Val-de-Marne appartient au collectif FIA – ISM (Femmes Inter Associations – Inter Service Migrants), un réseau dont l'objectif est de contribuer au renforcement des capacités de plus de 2000 actrices et acteurs associatifs, lutter contre les discriminations et agir pour l'égalité femme-homme.

Le phénomène des collectifs a le vent en poupe et témoigne d'une volonté de changement, d'une envie de faire et de s'organiser autrement.

Diversifier ses ressources par l'autofinancement

Une association « loi 1901 » est un organisme de droit privé à but non lucratif... qui a parfaitement le droit de vendre des services, des produits, et donc d'avoir une activité lucrative ! Ce type de ressources constitue aujourd'hui une part de plus en plus importante dans le budget associatif.

L'objectif

Il s'agit de gagner en autonomie et pérenniser l'activité en disposant de réserves financières.

Les possibilités

Outre les cotisations et les dons, il s'agit surtout de vendre des produits et des services, ou encore d'organiser des manifestations.

La mise en œuvre

Rechercher des fonds ne s'improvise pas ! Il est indispensable de faire connaître votre association, ses valeurs, ses missions, ses activités pour

susciter l'adhésion, le soutien et la participation à vos projets.

Quelques précisions

- Les loteries ne sont autorisées qu'avec des mises de faible valeur.
- Les ventes de boissons alcoolisées ne sont possibles que pour les boissons de classe 2 (bière, vin, cidre...) à l'occasion d'une fête publique organisée par une association, après autorisation du maire de la commune de la fête.
- Les ventes de charité ne font pas l'objet de réglementation particulière dès lors que les fonds récoltés sont affectés à une œuvre caritative.

EN SAVOIR PLUS...

Les conséquences fiscales

Si une association est en droit d'exercer une activité commerciale, et donc lucrative, cela peut avoir des conséquences fiscales. Si l'activité lucrative est accessoire ou occasionnelle, l'association ne sera pas assujettie aux impôts commerciaux si le montant des ventes ou services est inférieur à 62 250 € (seuil 2018 - changement en 2020 : 70 000€).

En outre, vous pouvez organiser des manifestations de bienfaisance (bals, spectacles, kermesses) dans la limite de 6 par an pour bénéficier d'une exonération de TVA.

Si l'activité lucrative est prépondérante, cela entraîne le paiement des impôts commerciaux dès le premier euro. Il est possible ici de séparer comptablement les activités lucratives et non lucratives afin que seule la part lucrative soit assujettie aux impôts.

LA PAROLE AUX ASSOCIATIONS



Daniel FAILLER,
président de l'association Les Butineurs du Val-de-Bière

Notre association propose exclusivement des prestations de service et ne vend pas de miel, qui est souvent offert à l'issue de nos interventions.

Tout d'abord nous proposons des prestations d'animation lors de manifestations publiques pour sensibiliser le public à l'apiculture et la préservation de la biodiversité.

Nous installons et gérons à l'année des ruchers, avec le même objectif de sensibilisation des citoyens.

Nous animons également une dizaine de sorties dans le parc des Hautes-Bruyères à Villejuif pour inventorier, avec les participants la faune et la flore du parc.

Enfin, nous organisons des formations à l'apiculture, avec l'apprentissage de techniques respectueuses de l'abeille, sans traitement chimique et sans production intensive de miel.



Anne GAUTIER,
présidente de l'association Agir ensemble contre l'IMC

L'un des objectifs de notre association est de faciliter la venue de thérapeutes étrangers pour dispenser des techniques de soin novatrices à des enfants atteints d'un handicap moteur, d'infirmotricie cérébrale (IMC)

ou d'une maladie génétique rare. Les frais sont importants : transport, hébergement, location de salles... Nous devons multiplier les sources de financement pour y faire face.

Nous mobilisons nos bénévoles et adhérents pour des événements particuliers, comme des ateliers graphiques, avec des illustrateurs qui interviennent en milieu scolaire. Lors de la fête de fin d'année, des livres dédiés ou des dessins originaux sont vendus à prix négociés. Cette initiative est très appréciée car elle permet aussi la rencontre entre parents d'enfants en situation de handicap ou pas.

Nous utilisons aussi les compétences des adhérents : un boulanger fabriquera des gâteaux, vendus lors de manifestations. Enfin, nous vendons des produits de qualité, en partenariat avec des artisans locaux : un savonnier, un confiturier et même un souffleur de verre !

AUTOUR DE VOUS

Les maisons des associations

Municipales ou associatives, les maisons des associations proposent des services et un accompagnement, au plus près des citoyens. Elles sont au nombre de 14 dans le Val-de-Marne... peut-être l'une d'entre elles se trouve-t-elle près de chez vous ?

Les maisons des associations ont pour but de soutenir le développement et les actions des associations locales, quel que soit leur secteur d'activité. Elles ne proposent pas toutes les mêmes services mais vous pourrez y trouver le plus souvent :

• Un espace convivial

Tout d'abord, comme son nom l'indique, une maison des associations est un espace à occuper, un lieu ouvert qui favorise les dynamiques collectives. C'est ici que vous pourrez rencontrer d'autres associations et partager vos bonnes idées, vos projets et initier des initiatives communes.

• Un soutien logistique

Les maisons des associations peuvent également vous offrir des services logistiques et faciliter la tenue de vos événements : mise à disposition de salles de réunion, de matériel, ou la reprographie de certains documents.

• Des ressources

Ce sont souvent des lieux ressource : vous trouverez de la documentation, des ouvrages juridiques ou méthodologiques pour vous outiller, si vous êtes perdu.e dans les méandres administratifs ou novice en conduite de projet.

• Une expertise

Des personnels qualifiés fournissent des conseils sur mesure et vous accompagnent dans vos démarches, pour rédiger un dossier de demande de subvention ou relire un budget prévisionnel, par exemple. Elles peuvent également être ressource si votre association rencontre des difficultés ou recherche des contacts pertinents.

Enfin, quelques-unes permettent la domiciliation à leur adresse des associations agissant localement.

Renseignez-vous !

RENDEZ-VOUS

Matinales de Proj'aide : le compte engagement citoyen (CEC)

Que vous soyez dirigeant.e bénévole ou volontaire, le CEC vous concerne ! Vous pouvez faire valoriser votre activité et bénéficier d'heures de formation.

Issu de la loi « Travail » du 8 août 2016, le CEC a été mis en place en janvier 2017 : il s'agit d'un dispositif de recensement des activités à destination des bénévoles exerçant des responsabilités dans une association.

Ce compte permet d'acquérir des heures sur le Compte Personnel de Formation, de bénéficier de jours de congé pour pouvoir exercer ces activités ou encore de faciliter la reconnaissance des compétences acquises dans le cadre d'une Validation des Acquis par l'Expérience (VAE).

À cette occasion, venez rencontrer

Mme GUILLAT, conseillère d'éducation populaire et de jeunesse à la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) du Val-de-Marne, le service déconcentré de l'Etat qui agit pour les politiques de jeunesse, d'éducation populaire et de la vie associative.

La Matinale aura lieu vendredi 13 mars de 9h30 à 11h30, à la Maison de la citoyenneté et de la vie associative-Hubertine Auclert, allée de Provence à Choisy-le-roi. Accueil café dès 9h, venez nombreux et nombreuses !

Inscription obligatoire au 01 49 56 85 37 ou à projaide@valdemarne.fr

DERNIÈRE MINUTE !

Un nouveau format pour le Coup de Projecteur !

Au mois de mars prochain, le bulletin bimestriel que vous tenez entre les mains fera peau neuve : chaque numéro à venir explorera une thématique, ainsi l'égalité femmes-hommes pour le mois de mars. Et parce qu'une image vaut 1000 mots, photos et infographie seront au rendez-vous.

Vous découvrirez une infographie (une création visuelle qui illustre des chiffres ou une idée), un focus sur la thématique via un livre ou un film et un reportage au sein d'une association.

Comme pour l'actuel bulletin, vous retrouverez un article de fond sur le sujet traité, une astuce, un témoignage ainsi que l'agenda et les actualités de Proj'aide.

Retrouvez l'actualité des associations val-de-marnaises sur <http://projaide.valdemarne.fr>

Renseignements et abonnement

Tél. : 01 49 56 85 37

Fax : 01 79 86 15 09

Courriel : projaide@valdemarne.fr

Site : <http://projaide.valdemarne.fr>

Adresse :

Conseil départemental du Val-de-Marne
Proj'aide, Immeuble ECHAT. 121, av. du Général de Gaulle. 94000 CRÉTEIL

Proj'aide